

---

COMMUNIQUE DE PRESSE – lundi 22 décembre 2008

---

## Indemnisation du chômage : une convention pour temps de crise

Depuis 1985, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage est aux côtés des demandeurs d'emploi pour les aider dans leur difficile parcours de retour vers le travail. Au printemps dernier, en prévision de la renégociation de la convention UNEDIC, notre association avait indiqué aux partenaires sociaux les améliorations qu'elle voulait voir apporter au système d'indemnisation du chômage. Nous étions alors dans une perspective de réduction de celui-ci.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. La conjoncture s'est retournée. Une crise financière sans précédent s'est abattue sur l'économie. Des sommes considérables ont été mobilisées pour soutenir les banques pourtant responsables d'excès à grande échelle et parfois de fraudes. L'urgent, reconnu par tous, est de soutenir l'activité et de reconstituer la confiance, et, en même temps, d'amorcer une nouvelle forme de développement, plus durable et plus solidaire.

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît, signe avant-coureur de l'intensification des difficultés de retour à l'emploi que vont connaître, dans les mois qui viennent, ceux qui en sont privés ou qui vont l'être, **l'assurance-chômage ne peut rester à l'écart de cette reconstruction générale et faire comme si rien ne s'était passé.**

Dans les circonstances présentes, l'assurance-chômage :

- a tout d'abord vocation à être contra-cyclique, ce qu'elle n'a pas toujours été dans le passé, quitte à accepter temporairement de redevenir déficitaire ;
- doit redonner confiance aux chômeurs, au minimum en maintenant les niveaux et durées d'indemnisation existants ; elle doit couvrir mieux les emplois de courte durée, ainsi que les jeunes à la recherche de leur premier emploi. C'est comme cela qu'elle accompagnera efficacement la création du RSA et évitera la tentation de tout faire reposer sur lui. Dans cette perspective, elle doit également maintenir et améliorer le régime des activités réduites ;
- doit, parallèlement, conforter les entreprises dans la nécessaire montée en puissance de leur responsabilité sociale et, par exemple, étendre aux cotisations chômage les mécanismes existants d'allègement de charge, ce qui permettrait de créer des emplois et d'améliorer notre compétitivité externe.

**Rappelons que le système d'indemnisation du chômage est partie intégrante de la protection sociale, l'un des trois impératifs de la politique européenne d'inclusion active.** Sauf à perdre de vue sa raison d'être et à abandonner les perspectives ouvertes par la flexicurité en matière de fonctionnement du marché du travail, son niveau doit contribuer à sécuriser les parcours professionnels.

Simultanément, dans une perspective de solidarité, il faut s'orienter, comme cela a été fait pour la retraite et pour la santé, vers une universalisation de l'assurance chômage : tous ceux qui travaillent, notamment ceux qui bénéficient de la sécurité de l'emploi, doivent progressivement cotiser afin que tous puissent être mieux couverts, y compris ceux qui prennent le risque d'entreprendre.

Vouloir faire supporter de façon préférentielle aux demandeurs d'emploi les conséquences de la crise et risquer de détruire le potentiel humain qu'ils représentent irait à rebours de ce qui est aujourd'hui nécessaire.